

1er PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 756-3

(adopté par la résolution nº ...-06-2022)

MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 756 TERRITOIRE ASSUJETTI ET DISPOSITIONS SUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Attendu que la municipalité de Saint-Damien désire raffiner les dispositions sur

les territoires assujetti, ainsi que pour les bâtiments accessoires;

Attendu qu' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors

d'une séance du conseil tenue le 21 mars 2023;

En conséquence, **sur proposition** de ..., il est unanimement résolu que le présent règlement soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 3.1.1 intitulé « Territoire assujetti » est modifié par l'ajout, après le mot « zonage », de la phrase suivante :

« et concerne les terrains construits ou vacants ayant façade sur les chemins Beauparlant Est, Beauparlant Ouest et des Cascades. »

ARTICLE 3

L'article 3.1.2 intitulé « Interventions assujetties » est modifié par la suppression, au 3^e paragraphe, des mots « de 20 m² et plus ».

ARTICLE 4

L'article 3.2.1 intitulé « Territoire assujetti » est modifié par l'ajout, après le mot « zonage », de la phrase suivante :

« et concerne les terrains construits ou vacants ayant façade sur les rues Principale et Saint-Joseph. »

ARTICLE 5

L'article 3.2.2 intitulé « Interventions assujetties » est modifié par la suppression, au 3^e paragraphe, des mots « de 20 m² et plus ».

ARTICLE 6

L'article 3.3.2 intitulé « Interventions assujetties » est modifié par la suppression, au 4^e paragraphe, des mots « de 20 m² et plus ».

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Charbonneau Maire Hugo Allaire Directeur général

Avis de motion :
Adoption projet règlement :
Avis public consultation :
Adoption du 2e projet :
Adoption règlement :
Conformité MRC :
Entrée en vigueur :
Publication :

21 mars 2023 21 mars 2023
